

BUDGET VILLE

SYNTHESE DE LA DM N°2/2015

L'INVESTISSEMENT : 178 900,00

Les dépenses :

Chapitre 040 : opérations d'ordre de transfert entre sections : 58 200,00

Inscription de 3 nouveaux chantiers en régie : la création d'un parking au CTM (matériaux : 10 000,00 € ; main d'œuvre : 8 000,00 €), l'installation d'un portail et d'une clôture sur le parking du CTM (matériaux : 12 000,00 € ; main d'œuvre : 4 200,00 €) et la création d'une allée à l'école L. Dhermain (matériaux : 8 000,00 € ; main d'œuvre : 7 000,00 €). Inscription de 1 500,00 € de fournitures supplémentaires pour l'installation de barrières bois rue des Laveuses et inscription de l'assurance dommage ouvrage concernant les travaux du restaurant scolaire Bournel pour 7 500,00 €. Les dépenses de ce chapitre sont égales aux recettes de fonctionnement inscrites au chapitre 042.

Chapitre 041 : opérations patrimoniales : 8 600,00

Les opérations patrimoniales sont des écritures d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement et sont égales en dépenses et en recettes. Pour cette DM2 elles correspondent au montant des intégrations des annonces 2014 et 2015.

Chapitre 20 : immobilisations incorporelles : 4 000,00

Crédits supplémentaires consacrés à la révision du PLU.

Chapitre 204 : subventions d'équipement versées : 66 000,00

Cette somme complète les crédits déjà inscrits au titre de la subvention d'équipement au SIEG pour l'éclairage public.

Chapitre 21 : immobilisations corporelles : 51 100,00

- Construction du restaurant scolaire de l'école Bournel : 65 000 €. Complément nécessaire suite à l'attribution des marchés.
- Acquisition diverses : 1 100,00 € pour un vidéoprojecteur et un ordinateur portable pour l'élémentaire F. Thonat suite au vol de l'été 2015, 2 000,00 € consacrés à l'achat d'une pompe pour la fontaine des Laitiers et 3 800,00 € pour l'acquisition de 2 chalets en remplacement de ceux incendiés pendant l'été.
- Révision à la baisse de certaines lignes budgétaires : - 2 800,00 € sur les écritures liées à la reprise de la balayeuse FAUN, - 16 000,00 € sur l'achat du mobilier de la salle voûtée et - 2 000,00 € pour l'acquisition de cloisons mobiles au gymnase de la Ribeyre (mise en place d'un système avec filet moins onéreux).

Chapitre 23 : immobilisations en cours : - 4 000,00

- Installation de volets sur la façade sud et est du bâtiment E pour 13 000,00 € et inscription de 7 000,00 € sur les travaux d'extension et d'aménagement d'un local poubelle au gymnase Gardet.
- Révision à la baisse de différentes lignes budgétaires suite aux attributions de marchés et aux travaux achevés : - 24 000,00 €.

Chapitre 27 : autres immobilisations financières : - 5 000,00

Il s'agit d'un reliquat sur le remboursement en capital à l'EPF SMAF.

Les recettes :

Chapitre 041 : opérations patrimoniales : 8 600,00

Voir les dépenses du même chapitre.

Chapitre 13 : subventions d'investissement : 170 300,00

Inscription de la DETR pour le restaurant scolaire Bournel : 127 200,00 €, du solde de la subvention CLD pour le Jardin des P'tits Potes : 37 000,00 €, de la subvention du conseil départemental pour l'acquisition d'instruments de musique : 2 700,00 € et d'un complément de recettes sur les amendes de police : 3 400,00 €.

LE FONCTIONNEMENT : 260 120,00

Les dépenses :

Chapitre 011 : charges à caractère général : 65 650,00

Les inscriptions correspondent au montant des fournitures relatives aux travaux en régie inscrits en investissement pour 31 500,00 €, à un supplément de 9 000,00 € pour les prestations liées aux activités éducatives, aux frais de mise en décharge pour 15 000,00 €, à l'assurance dommage ouvrage du restaurant scolaire Bournel, à l'achat de vitrines pour les syndicats pour 6 000,00 €, au remplacement de fauteuils dans divers services pour 2 000,00 €, à

un supplément de 2 100,00 € pour l'entretien des stades, à de petites acquisitions pour 1 550,00 €, à une diminution de crédits de 4 000,00 € pour les fournitures destinées aux activités éducatives et de 5 000,00 € pour des prestations diverses.

Chapitre 014 : atténuation de produits : 4 100,00

Il s'agit d'un complément pour le reversement du fonds de péréquation intercommunal et communal.

Chapitre 65 : autres charges de gestion : 193 920,00

Ces inscriptions concernent les subventions aux associations pour les mises à disposition de personnel pour 190 870,00 €, une enveloppe de 500,00 € supplémentaires au titre des subventions exceptionnelles à destination des associations sportives et des produits irrécouvrables pour 2 550,00 €.

Chapitre 66 : charges financières : - 4 410,00

Cela concerne une diminution des intérêts de la dette.

Chapitre 67 : charges exceptionnelles : 860,00

Cette somme permet d'annuler des titres sur exercices antérieurs émis à tort (TLPE).

Les recettes :

Chapitre 042 : opérations d'ordre de transfert entre sections : 58 200,00

Il s'agit de l'assurance dommage ouvrage concernant les travaux du restaurant scolaire Bournel pour 7 500,00 € et du montant des travaux en régie, matériaux et main d'œuvre, pour 50 700,00 € (voir chapitre 040 en dépenses d'investissement).

Chapitre 70 : produits des services : 204 190,00

Inscription du montant du remboursement des mises à disposition de personnel par les associations pour 190 870,00 €, du remboursement d'assurance pour les chalets incendiés pour 7 200,00 €, de recettes supplémentaires concernant le restaurant scolaire pour 5 000,00 € et l'utilisation des installations sportives pour 1 120,00 €.

Chapitre 74 : dotations, subventions et participations : -3 500,00

Inscription de recettes supplémentaires concernant la compensation au titre de la taxe d'habitation pour 57 400,00 € et la participation de l'État liée au frais d'assemblée et de mise sous pli pour 3 100,00 €. Diminution des lignes suivantes : dotation forfaitaire (- 45 200,00 €), compensation au titre de la taxe professionnelle (- 12 300,00 €) et compensation au titre des taxes foncières (- 6 500,00 €).

Chapitre 75 : autres produits de gestion courante : 1 230,00

Il s'agit d'une recette supplémentaire sur les locations des équipements sportifs.